FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

Fondée en 1948 – Agréée et subventionnée par l'Etat

FFESSM

DRÔME | 26 & ARDÈCHE | 07

COMITÉ BI-DÉPARTEMENTAL DRÔME ARDÈCHE

Maison des Bénévoles du Sport - 71, rue Latécoère - 26000 VALENCE

Site : ffessm-codep2607.fr Email : president@ffessm-codep2607.fr

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 19 octobre 2021

COMPTE-RENDU

Cette assemblée générale s'est déroulée en présentiel mais avec la situation sanitaire, un support de suivi en visioconférence (lien Zoom) a été mis en place.
Seuls les votes en présentiel ont pu être autorisés conformément aux statuts.
Fabrice BURTHERET, Président, ouvre la séance à 19h30.

Ont participés à l'assemblée générale :

Les 9 membres du Comité Directeur,
Les 5 Présidents de commissions et d'activités,
6 Présidents de clubs (voir ci-dessous),
La Présidente du comité AURA, Catherine BURTHERET.
Les excusés : Colas Isabelle, Colas Régis

Lors de cette AG, le total des voix représentées par pouvoir est de 14 sur 29 et le quorum de 12 voix étant atteint, l'Assemblée Générale peut donc se tenir.

Les clubs représentés par mandat sont :

2 voix Le Club Aqua-Drome Romans Bourg-de-Péage
3 voix Les Marsouins de Valence
2 voix Le CPDA
2 voix Le Club Subaquatique Beauchastellois

Les clubs assistant à l'AG sont :

Le Cercle Valence Plongée
Le Club Subaquatique Tain Tournon
L'Hippocampe Club Montélimar
La MJC Annonay Plongée
Le Club de Plongée du Val de Tourne
Le Cypréa Club
L'Aqua Club
Les Flotteurs Ardéchois
Cœlacanthe Plongée (Visio)

Le pouvoir du « Tricastin Plongée Club » n'a malheureusement pas pu être pris en compte à cause d'un problème de représentation.

Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 15 décembre 2020 :

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Rapport du Secrétaire Générale

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Rapport moral du Président 2020/2021

Question du Cypréa concernant la mutualisation et la formation de cadres hors CODEP.

Fabrice indique que le CODEP a tout intérêt à former ses cadres et plongeurs / nageurs en interne quand c'est possible (bénéfice des ristournes sur les cartes). Mais pour certaines commissions l'accès aux formations AURA est nécessaire car la disponibilité non compatible avec les dates de nos formations peut conduire des stagiaires à se former avec d'autres CODEP.

Contre : 0 Abstention : 4 voix

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix des clubs présents ou représentés.

Rapport financier 2020/2021

Fabrice Carta présente le bilan de la saison passée.

Le Cypréa pose la question de savoir si le CODEP est toujours membre de Longitude 181. La réponse est oui, le comité départemental a à cœur de rester membre de Longitude 181.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Quitus donné au Trésorier

Contre : 0 Abstention : 0

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Présentation du budget prévisionnel 2021/2022

15 abstentions, 0voix contre, adopté à la majorité.

Une question a été posée concernant la justification de faire voter le budget prévisionnel. Thierry Gonthier, représentant le Cypréa mentionne que ce n'est pas nécessaire et que cela ne s'est jamais fait. Néanmoins, la décision est prise de le mettre au vote.

Contre : 0 Abstention : 15 voix

Le budget 2021/2022 est adopté à la majorité des voix des clubs présents ou représentés.

Après vérification par le trésorier, il est confirmé que ce vote est bien prévu dans les statuts du CODEP et que si cela n'a pas été fait certaines années, c'était une erreur.

Présentation des compte rendus et projets des présidents de commissions et responsables d'activités

Apnée

Un mail proposant la mutualisation inter-club sera envoyé aux présidents de club.

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Environnement et Biologie Subaquatiques

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Nage Avec Palmes

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Nage en Eau Vive

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Souterraine

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Technique

Contre : 0 Abstention : 0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix des clubs présents ou représentés.

Question diverses

Fabrice Raymond du CSTT, demande quelles sont les modalités d'accès au lac d'Etoile pour les clubs du comité (réservation, organisation).

La baignade y étant interdite, les clubs du comité profitent de la convention que le comité a signée avec le gestionnaire du lac pour y permettre nos entrainements. Elle précise notamment l'obligation de la présence d'un responsable du club pour organiser l'activité, le port d'une combinaison pour les nageurs / plongeurs.

Fabrice Raymond du CSTT, pose également la question concernant l'obligation de présence du matériel d'oxygénothérapie. En tant que clubs de plongée, nous nous devons de respecter le code du sport et nos obligations quant au matériel de sécurité obligatoire sur le lieu d'activité.

La convention sera vérifiée pour confirmation.

Allocutions de fin d'AG

Fabrice donne la parole à Catherine Burtheret, présidente du comité AURA, qui remonte une baisse du nombre de licences pour notre région. Cette diminution a touché d'autant plus les départements qui ne disposaient pas de plans d'eau adaptés à nos pratiques.
Pour la saison 2021-2022, le comité AURA va inciter et favoriser la mutualisation des moyens humains et matériels entre et au sein des commissions.

Fabrice rappelle aux clubs que le comité dispose d'un matériel d'oxygénothérapie qui peut être mis à disposition des clubs sur demande au président. En cas d'ouverture des sachets garantissant la stérilité des masques et BAVU, il est demandé aux clubs de remplacer ceux-ci à leurs frais. Il est également demandé de bien confirmer le retour du matériel après emprunt.

Fin de séance à 21h30

Le Secrétaire
Laurent GRENIER

Le Président
Fabrice BURTHERET